

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RD - Savoie Technolac - Contrats d'incubateur de start-up étrangères avec Oizom Instruments, Snowision et Rada Building

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12
de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3
François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération n° 078-17 C

objet **RD - Savoie Technolac - Contrats d'incubateur de start-up étrangères avec Oizom Instruments, Snowision et Rada Building**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, indique qu'en application de la loi Notre, Chambéry métropole - Cœur des Bauges est devenue à compter du 1^{er} janvier 2017 la collectivité porteuse de l'incubateur / accélérateur de Savoie Technolac.

L'incubateur Energies et Réseaux Savoie Technolac est un dispositif d'incubation et d'accélération de start-up spécialisé dans le domaine de l'énergie et du digital. L'offre de prestations de l'incubateur Energies et Réseaux Savoie Technolac est constitué des services suivants :

- accompagnement à la création et au développement de start-up innovantes (business model, posture entrepreneuriale, team-building, innovation, financement, développement commercial, international...),
- coaching individuel de l'entrepreneur et de son équipe, mentoring par les chefs d'entreprises du réseau Savoie Technolac,
- sessions collectives, networking, mise en réseau avec la communauté de laboratoires et chefs d'entreprises – PME, start-up, grandes groupes,
- mise à disposition de bureaux, domiciliation de l'entreprise, connexion internet, accès aux parties communes et salles de réunions.

L'incubateur Energies et Réseaux Savoie Technolac a été lauréat du concours French Tech Ticket en 2016.

Pour rappel, la French Tech est un dispositif créé par l'Etat fin 2013 afin de favoriser en France l'émergence de start-up à succès pour générer de la valeur économique et des emplois. Ce dispositif rassemble tous ceux qui travaillent dans ou pour les start-up françaises en France ou à l'étranger, que ce soit les entrepreneurs mais aussi les investisseurs, ingénieurs, développeurs, grands groupes, associations, opérateurs publics, instituts de recherche... qui s'engagent pour la croissance des start-up d'une part et leur rayonnement international d'autre part.

Ainsi, la mission French Tech a lancé dès juin 2015 un programme intitulé « French Tech Ticket » qui vise à inciter les entrepreneurs étrangers venant de partout dans le monde et porteurs d'un projet entrepreneurial ambitieux, en création ou déjà créé, à venir s'installer en France. Ce programme accueille des équipes composées de deux à trois cofondateurs.

Le dispositif d'accueil du French Tech Ticket mis en place en France comprend notamment :

- un prix de 57 000 € pour 12 mois versé par Bpifrance qui doit permettre de couvrir les dépenses professionnelles et les frais propres de l'équipe,
- un hébergement dans une structure d'accompagnement partenaire. En France, 41 incubateurs ont été sélectionnés, dont celui de Savoie Technolac, pour avoir l'opportunité d'accueillir les futurs lauréats. La redevance permettant d'indemniser l'incubateur a été fixée par l'Etat à 12 000 € pour une année de prestation,
- un programme d'animation et d'accompagnement dédié, dont un suivi business personnalisé par la structure d'accueil et d'accompagnement.

Au total, sur le plan national, plus de 2 000 entreprises ont présenté leur candidatures pour s'installer en France (dont 48 ont émis le souhait d'être accompagnées par l'incubateur de Savoie Technolac).

70 entreprises ont rempli les critères de sélection et ont été réparties parmi les 41 incubateurs localisés sur tout le territoire français.

L'incubateur de Savoie Technolac recevra trois projets qui ont été choisis en parfaite adéquation avec l'écosystème chambérien :

- La start-up Oizom Instruments, dont les cofondateurs sont messieurs Sohil Patel, Vrushank Vyas, Ankit Vyas et Jainam Mehta (le dernier rejoindra l'équipe en mars). Cette start-up développe les systèmes de contrôle et de surveillance des données environnementales (pollution d'air, bruit...). Une collaboration avec l'INES et l'université Savoie Mont Blanc pourra être envisagée.
Les membres de cette start-up sont originaires d'Inde.
- La start-up Snowision dont le président est monsieur Aleksey Korabovsky et le fondateur monsieur Andris Pertersons. Cette entreprise développe un système de mesure et monitoring d'état d'enneigement de stations de ski. Une collaboration avec le cluster montagne pourra être envisagée.
Les membres de cette start-up sont originaires de Lettonie.
- La start-up Rada Building dont le fondateur et président est monsieur Martin Rada et le membre de l'équipe est monsieur Stanislav Rada. Cette entreprise conçoit et construit les bâtiments à énergie positive, avec l'intégration de technologies solaires. Une collaboration avec l'INES et le réseau d'entreprises chambériennes de la filière énergie pourra être envisagée.
Les membres de cette start-up sont originaires de République tchèque.

L'enjeu pour l'incubateur et les équipes de développement économique consiste à accompagner leur développement en France en les connectant à l'écosystème français et à favoriser leur ancrage durable sur le territoire.

Il est proposé de conclure les contrats de services d'incubation de start-up étrangères avec ces trois sociétés.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les trois contrats de services d'incubation de start-up étrangères avec les start-up Oizom Instruments, Snowision et Rada Building ainsi que tous documents à intervenir,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces contrats.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 078-17 C

Objet de l'acte : RD - Savoie Technolac - Contrats d'incubateur de start-up étrangères avec Oizom Instruments, Snowision et Rada Building

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : projet de contrat Snowision;projet de contrat Rada Building;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19111H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19111H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017